



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté
Égalité
Fraternité

D O S S I E R D E P R E S S E

17 février 2021

Conseil provincial de prévention de la délinquance

Agir pour protéger

À l'occasion du *Conseil provincial de la prévention de la délinquance* (CPPD) qui s'est réuni ce mercredi 17 février 2021 dans l'hémicycle de la province Sud, les représentants de l'État et de la province Sud mais aussi des communes ou des partenaires associatifs, ont veillé à la bonne avancée des projets engagés visant à lutter efficacement contre toutes les formes de délinquances. Des éclairages spécifiques ont été faits afin de mieux lutter contre l'abus d'alcool, la délinquance juvénile et plus particulièrement l'errance des mineurs pour favoriser la protection et la sécurité des administrées.

Ainsi, les services de l'État ont dévoilé les chiffres de la délinquance en 2020 en province Sud, une année marquée par la baisse de 15% des atteintes aux biens (cambriolages, vols de véhicules...), mais qui révèle une augmentation significative de vols de voitures ou des actes de violence contre les personnes qui nécessiteront une action déterminée tant des forces de sécurité que de tous les acteurs engagés dans la prévention. De plus, de nouveaux projets seront mis en œuvre ou initiés en 2021 afin de faire durablement baisser ces données et permettre aux habitants de vivre dans un cadre de vie apaisé. La sécurité de tous est une priorité absolue.

Lutter contre l'abus d'alcool

Pour lutter contre ce fléau, présent dans 80% des actes de délinquance en Nouvelle-Calédonie, la province Sud a mis en place de nouvelles mesures visant à lutter efficacement contre l'abus d'alcool dont deux vont se matérialiser en 2021 :

1. **L'aménagement des espaces dédiés à la vente d'alcool (« bottle-shops ») au plus tard le 1^{er} juin 2021**
 - Les établissements de 3e et 5e classes doivent disposer d'un **espace de vente et caisse dédié aux boissons alcooliques et fermentées** (séparation physique et visuelle).
 - Pour aider la réalisation des travaux de mise aux normes des petits commerces (-350 m² sur le grand Nouméa et – de 500m² en brousse), la province Sud a mis en place jusqu'au 1^{er} septembre 2021 des **mesures d'aides à l'aménagement** qui financent à hauteur de 50% le

coût total des dépenses d'aménagement de vente d'alcool dans la limite d'un million de francs CFP.

2. Une formation obligatoire de 1.5 jours auprès des professionnels du secteur (en particulier les gestionnaires et salariés des débits).

La province Sud et le FIAF, en partenariat, dans un premier temps avec la CCI, organisent pour tous les commerçants concernés, des sessions de formation d'un jour et demi qui ont débuté le 16 février 2021. Cette formation obligatoire, individuelle et nominative, sera entièrement financée par la collectivité et le FIAF pour les personnes en poste et déclarées sur la licence.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Sensibiliser à la réglementation et à ses devoirs
- Attirer l'attention sur la notion d'ébriété
- Donner des clés permettant d'adopter la bonne attitude face à certains comportements

Ces actions ont contribué à une réduction des activités liées au marché noir.

Contrairement à ce qui a pu être avancé par certains, aucune explosion du nombre de personnes en état d'ivresse sur la voie publique n'a été constatée, les données sont même en baisse en 2020.

Une augmentation de la consommation d'alcool a tout de même été observée lors des rassemblements liés aux blocages de l'usine du Sud et de la RP1.

Une réponse étoffée à la délinquance des mineurs et des primo-délinquants

1. Le dispositif d'accompagnement des mineurs en situation d'errance notamment nocturne.

La province Sud et le parquet de Nouméa ont lancé en juillet dernier un dispositif expérimental d'accompagnement des mineurs en situation d'errance nocturne.

Des premiers chiffres encourageants :

Sur la base de 100 mineurs contrôlés par les forces de police et de gendarmerie sur Nouméa et le grand Nouméa :

- 8% des jeunes ont moins de 15 ans, et parmi eux, un tiers est déjà connu de la protection de l'enfance.
- Les 15-17 ans représentent la majorité des jeunes contrôlés en errance notamment nocturne (85%).
- Une vingtaine de famille a pu bénéficier d'un plan de suivi ou d'accompagnement (mesures éducatives judiciaires, mesure d'accompagnement éducatif à domicile, suivi dans le cadre pénal exercé par le service pénitentiaire d'insertion et de probation et de la protection judiciaire de la jeunesse).
- Sur l'ensemble des dossiers traités, 9 allocations de rentrée scolaire ont été suspendues faute de suivi et de non prise en charge des parents et 6 signalement ont été transmis au parquet.

Un dispositif généralisé :

Sur la base de cette expérimentation réussie, le procureur de la république a signalé aux forces de sécurité (polices nationales et municipales, gendarmerie nationale), l'importance de signaler ces jeunes en errances nocturnes ou en état alcoolisé en journée sur la voie publique. Lorsque les familles viendront récupérer ces jeunes, une convocation avec une date de rendez-vous leur sera immédiatement remise pour que les services provinciaux puissent engager un travail d'accompagnement avec la famille afin que ces comportements cessent. Si les familles ne coopèrent pas, la justice engagera des poursuites et l'allocation de rentrée scolaire versée par la province sera suspendue.

2. Une nouvelle offre sur l'ex-foyer de Néméara pour des placements de mineurs par la Justice.

L'exécutif de la province Sud, en collaboration avec l'État, a projeté de créer sur le site l'ex-foyer Néméara de Bourail, courant 2022, un centre de réébergement à destination des jeunes qui ont commis un acte de délinquance et qui y seront orientés sur décision du parquet ou du juge des enfants.

Ainsi, un ce site d'accueil de jeunes confiés par la justice apportera une nouvelle réponse avec pour objectif de réinsérer au plus vite les jeunes commettant des actes de délinquance. Ce lieu disposera d'une organisation permettant leur prise en charge.

Les jeunes accueillis pourront ainsi avoir une seconde chance. Des activités, tournées sur l'apprentissage des valeurs républicaines, la culture, les sports mais aussi des activités agricoles leur seront proposées, l'occasion également de travailler en collaboration avec les coutumiers pour permettre une évolution durable des comportements, à travers le travail de la terre, du bois ou de la sculpture par exemple. Le séjour dans ce centre sera enfin l'occasion de faire un bilan sur leur santé, leur addiction, leur orientation scolaire ou professionnelle.

Ce lieu viendra compléter le partenariat avec la justice, la province accueillant déjà des jeunes effectuant des TIG décidées par la Justice (189 personnes pour 5954 h de travail d'intérêt général).

Une province qui agit :

- Des agents PPIC provinciaux auxiliaires de proximité renforcent les polices municipales (coût en 2020 : 104,8 MF)
- Un soutien financier au travers de conventions de partenariat relatives aux missions de police municipale et de protection des personnes, des biens et de l'environnement pour les communes dotées de polices municipales
- Un soutien spécifique à l'installation de caméras de vidéo-surveillance (aide forfaitaire de 1,5 MF / caméra soit 172,5MF délibérés en 2020) ⇒ aide exceptionnellement prolongée jusqu'au 30 juin 2022
- La sécurisation des collèges, des bâtiments provinciaux et des routes provinciales (soit 789MF en 2020)
- Un dispositif d'aide à la sécurisation des commerces étendu (45 dossiers éligibles – 16,5MF d'aide en 2020)